

## au sujet du prélèvement d'organes sur une personne décédée..

Par akuseru, le 20/11/2008 à 18:20

[color=olive:3pzlvsor]Bonjour,

Pour un cas pratique:

Une personne décède à la suite d'un accident. Les médecins souhaitent prélever sur le patient décédé des organes.

A priori, le défunt n'a pas exprimé de son vivant son refus d'un tel prélèvement sur "un fichier automatisé" (l'article L. 1232-1 du CSP).

La soeur de ce patient est plutôt favorable, au nom de son frère, au prélèvement d'organes, mais pas sa femme, au motif qu'elle craint fortement de ne plus reconnaître son mari (j'imagine en raison d'un possible prélèvement de cornée --mais j'ai traité le sujet--)

Hors, l'article L. 1232-1 du CSP dispose que le médecin doit s'efforcer de recueillir auprès des proches [b:3pzlvsor]l'opposition au don d'organes éventuellement exprimé de son vivant[/color:3pzlvsor][color=red:3pzlvsor]

[u:3pzlvsor]par[/u:3pzlvsor][/color:3pzlvsor][color=olive:3pzlvsor][/b:3pzlvsor] le défunt.

## D'où mes interrogations:

- Faut-il l'unanimité des proches du défunt pour réaliser un prélèvement d'organe postmortem?
- -Si non, y a-t-il une "hiérarchie" dans le terme "[i:3pzlvsor]proche du défunt[/i:3pzlvsor]" donnant plus ou moins de valeur à la décision de ce "[i:3pzlvsor]proche[/i:3pzlvsor]" en question? J'entends par la que l'avis de la mère du défunt aurait par exemple plus de force que celui de son ami le plus proche, ou encore de son cousin...

Et enfin, dans la mesure ou la soeur du défunt ferait connaitre aux médecins que le celui-ci n'a jamais exprimé un quelconque refus quand à d'éventuels prélèvements d'organes dans une telle situation, l'opposition de sa femme peut-elle être écarté au motif que cette opposition résulte non pas du respect de la volonté du défunt, mais seulement de sa peur personnelle quand aux résultats de l'opération? (ce qui dans une certaine mesure ne collerait pas vraiment avec L. 1232-1 du CSP?!???

C'est surtout pour ma curiosité personnelle, car je ne pense pas que la prof nous demande de creuser le sujet aussi loin, mais ça me bloque un peu dans mon raisonnement, et ça m'énerve de ne pas savoir lmage not found or type unknown

(vu que je ne trouve aucuns textes vraiment explicites :p)

D'avance merci beaucoup!!!

Axel[/color:3pzlvsor][/color][/color][/color]